

RÉGLEMENTATION

Obligation de l'employeur :

Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Article L.4121-1 Code du travail

- Évaluer le risque routier et le faire apparaître dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Analyser les causes des accidents et des incidents pour éviter de les reproduire
- Mettre en œuvre un plan d'actions



Responsabilité de l'employeur :

La responsabilité pénale et civile de l'employeur peut être engagée, s'il y a un manque de prévention à l'origine de l'accident de la route. Articles 221-6, 222-19, 222-20, 121-3 du Code Pénal

Et article 1242 al.5 du code civil

Responsabilité du salarié :

La responsabilité pénale du salarié peut être engagée, en cas d'infraction au Code de la route ou d'accident corporel qu'il aurait occasionné.

LE RISQUE ROUTIER

Il est nécessaire de différencier :

- Le risque mission, pour les salariés qui se déplacent dans le cadre de leur activité professionnelle
- Le risque trajet, pour les déplacements du lieu de travail au domicile ou entre le travail et le lieu de restauration habituel



Pour prévenir les accidents de trajet, plusieurs actions peuvent être envisagées comme : développer le co-voiturage, favoriser la prise des repas sur place, inciter à l'usage des transports en commun, instaurer le télétravail, etc.

Se documenter :

- Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)
- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)
- La Sécurité Routière

Contactez nous



02 54 29 42 10



Zone des Chevaliers
17 rue Oscar Niemeyer
36 003 CHATEAUROUX CEDEX



service-sante-travail@aismt36.fr



LE RISQUE ROUTIER

Fiche conseil

Employeur

Document réalisé par votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises et mis à jour en 2024



<https://www.aismt36.com>



SINISTRALITÉ

Le risque routier est la première cause d'accident mortel au travail en France



Source : ONISR 2022

Les accidents de la route représentent :



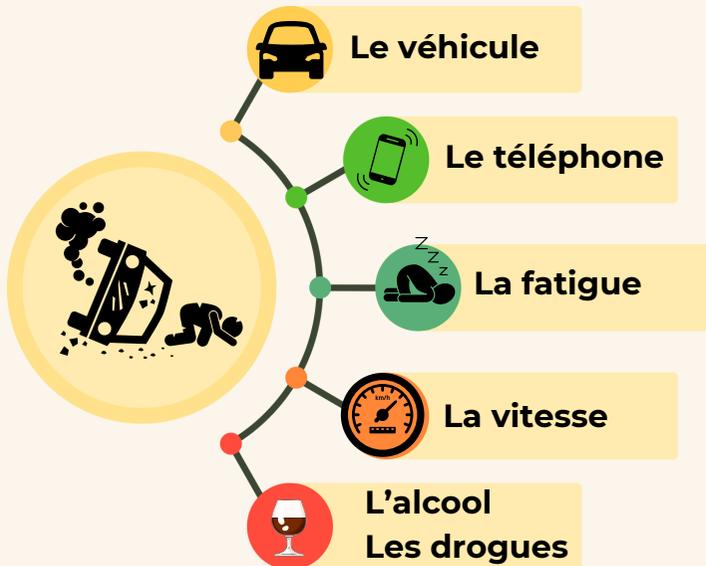
des Accidents du travail (AT)



des AT mortels

Source : CNAM/MSA/ONISR 2021

Les principaux facteurs de risques



Quelle prévention du risque routier ?

